

MAIRIE DE LANGOLEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ti An Holl, sous la présidence de Monsieur Jean René CORNIC, Maire

Nombre de membres en exercice : quinze

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2020

Présents : M Jean-René CORNIC, M Pascal MIOSSEC, M Arnaud QUELENNEC, Mme Anne ROIGNANT, Mme Martine LAUREAU, Mme Anne JOURNAUX, M Hubert PETILLON, M Christophe DELPLA, Mme Sylvie HEMON, M Alain BRUAS, M Alain BENVENUTI et Mme Christine GAUNAND-PENNANEAC'H formant la majorité des membres en exercice

Absentes : Mme Sandrine LE MOIGNE, excusée, Mme Marion BLOT-TEYSSÉDRE, excusée, Mme Nelly MONNERAIS, excusée pouvoir à M Pascal MIOSSEC

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HEMON

Le compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité

Désignation des représentants aux commissions du SIVOM du Pays Glazik

Monsieur Thomas FEREC et Monsieur Gaël BUZARE, respectivement Président et Directeur du SIVOM du Pays Glazik présentent aux élus les activités du Syndicat qui regroupe cinq commissions :

- Finances, administration générale et suivi du projet social
- Enfance
- Jeunesse et famille
- Culture, citoyenneté et relations aux associations
- Emploi, relations aux entreprises et actions sociales

Monsieur Pascal MIOSSEC, adjoint au Maire informe l'assemblée qu'un panneau d'information, financé par le SIVOM sera prochainement installé devant le commerce, y seront notamment affichées les offres d'emplois et les informations relatives au SIVOM et à QBO.

Il est demandé aux élus de siéger dans les différentes commissions susnommées

Se portent candidat(e)s :

- Finances, administration générale et suivi du projet social : Mme Christine GAUNAND PENNANEAC'H
- Enfance : Mme Sandrine LE MOIGNE
- Jeunesse et Famille : M Jean-René CORNIC et M Christophe DELPLA
- Culture, citoyenneté et relations aux associations : Mme Anne ROIGNANT et Mme Sylvie HEMON
- Emploi, relations aux entreprises et action sociale : Mme Anne JOURNAUX, Mme Martine LAUREAU, M Alain BENVENUTI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide la nomination des membres désignés ci-dessus dans les différentes commissions du SIVOM

Désignation des représentants à Finistère Ingénierie Assistance (FIA)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Finistère Ingénierie Assistance est un établissement public administratif (la commune de Langolen y a adhéré en 2014) dont l'objectif est d'apporter à ses adhérents (communes et EPCI) une assistance à maîtrise d'ouvrage en phase essentiellement pré-opérationnelle, dans le cadre de projets d'aménagement, de voirie, de bâtiments ou d'eau et d'assainissement.

Le Maire invite le conseil municipal à nommer un représentant à Finistère Ingénierie Assistance, Monsieur Hubert PETILLON se porte volontaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne Monsieur Hubert PETILLON (délégué titulaire) et Monsieur Jean-René CORNIC (délégué suppléant) pour représenter la commune de Langolen auprès du FIA.

Désignation des membres élus pour la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée suite aux élections municipales, elle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion,
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

La commission de contrôle est composée de trois membres :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut le plus jeune conseiller municipal,
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet,
- un délégué désigné par le Président du tribunal de grande instance.

Considérant la candidature de Mme HEMON Sylvie, première conseillère municipale prise dans l'ordre du tableau, volontaire pour participer aux travaux de la commission, Mme JOURNAUX Anne se positionne en tant que suppléante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Mme HEMON Sylvie comme conseillère municipale titulaire et Mme JOURNAUX Anne comme conseillère municipale suppléante pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

Point sur le déploiement de la fibre optique

Le Maire rappelle aux élus que la société Mégalis Bretagne va procéder au déploiement de la fibre optique en aérien dès 2021 sur la partie nord de la commune. Préalablement, Mégalis procédera au repérage des « points noirs » c'est-à-dire les endroits où les plantations touchent ou sont trop proches des câbles, ce qui peut provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphone et d'internet. Suite à cet état des lieux, il sera demandé à tous les propriétaires concernés d'effectuer l'égagement de leurs plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens.

Les élus proposent que les propriétaires soient rapidement informés par courrier, une réunion d'information sera également organisée.

Par ailleurs, chaque maison, chaque bâtiment devra être référencé par une adresse au sens de la base nationale des adresses, il est donc important de finaliser la numérotation des lieux dits.

Attribution d'une prime exceptionnelle covid-19 au personnel communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 permet de verser à titre exceptionnel une prime aux agents de la fonction publique territoriale particulièrement mobilisés pendant la période d'urgence sanitaire. Cette prime exceptionnelle est plafonnée à 1 000€. Elle n'est pas imposable et n'est pas soumise à cotisations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer la prime exceptionnelle covid-19 au profit des agents communaux ayant été particulièrement mobilisés pendant la période d'urgence sanitaire (travail en présentiel dans le cadre du plan de continuité des services publics, contraintes professionnelles particulières). L'enveloppe globale s'élèvera à 1 100 € pour sept agents. Cette prime sera versée en une seule fois.

Décisions modificatives

Budget lotissement Park Bris : le Maire expose que les crédits prévus en dépenses sont insuffisants pour régler la totalité du marché voirie. Considérant la signature de plusieurs compromis de vente pour les terrains du lotissement, il s'avère que les recettes engrangées par ces ventes vont être supérieures aux prévisions, d'où la décision modificative proposée :

Article 6045 : + 9 000 € (dépenses voirie)

Article 7015 : + 9 000 € (recettes ventes lots)

Par ailleurs, Monsieur Alain BRUAS présente aux élus la plaquette qui a été réalisée pour promouvoir la vente des lots, à ce jour 5 lots ont été réservés, 2 lots sont toujours disponibles.

Budget commune : concerne des écritures d'ordre

Il est nécessaire de supprimer des crédits qui n'auraient pas dû être inscrits aux comptes 675, 776, 192 et 2158, destinés à constater des opérations de cession, de ce fait il convient de reprendre les écritures suivantes :

	diminution de crédits		augmentation de crédits	
	article - chapitre	montant	chapitre	montant
Valeur comptable des immobilisations cédées	675/042	4 010,00		
Différences sur réalisations reprises au compte de résultat	7761/042	3 010,00		
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	192/040	3 010,00		
Cession immobilisation	2158/040	4 010,00		
Virement de la section de fonctionnement			021	1 000,00
Virement à la section d'investissement			023	1 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les décisions modificatives décrites ci-dessus.

Procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées

Le Maire informe le conseil que la possibilité de neutraliser budgétairement les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées est étendue à l'ensemble des collectivités. Ce dispositif budgétaire et comptable facultatif permet d'apporter de la souplesse dans le financement de l'amortissement des subventions d'équipement versées. En effet, les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement obligatoires, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement. La neutralisation budgétaire permet de respecter l'obligation comptable d'amortir sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

L'amortissement des subventions versées représente un montant de 103 985.48 €

Ainsi, dans un contexte de diminution des marges de manœuvre budgétaires, il apparaît opportun de mettre en œuvre une neutralisation totale des amortissements des subventions versées et ceci

à compter de l'exercice 2020 permettant ainsi de dégager des nouvelles marges de manœuvre financières en section de fonctionnement.

Cette neutralisation se traduit par des écritures complémentaires à celle des amortissements à savoir :

- L'émission d'un mandat au compte 198 (neutralisation des amortissements d'équipements versés) au chapitre 040 pour 103 985,48 €
- L'émission d'un titre de recettes au compte 7768 (neutralisation des amortissements d'équipements versés) au chapitre 042 pour 103 985,48 €

Accord unanime du conseil

Questions diverses

Demande de l'AAPPMA (association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique) de Coray et de Trégourez

Le Maire informe le conseil qu'un projet « parcours passion » du Guip et du haut bassin-versant de l'Odet est en cours, c'est un label qui vise à mettre en valeur des sites de pêche se distinguant notamment par des aménagements dédiés tels des parkings, des panneaux d'information, des passerelles.

Un parcours longera l'Odet sur 4,7 km et le Guip sur 415 m, il sera jalonné par plusieurs points d'accès, l'un d'eux avec parking et panneau d'information sera établi près du pont de Penn Méo. Le Maire précise qu'aucun concours financier ne sera demandé à la commune de Langolen. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette réalisation.

Le Maire informe le conseil que le terrain annexe de football est également attaqué par les larves de hannetons, la question se pose quant au maintien de ce terrain considérant que le coût annuel du traitement pour un seul terrain est de l'ordre de 700 €.

Par ailleurs, lors de l'assemblée générale de l'ESL, le maire a été sollicité pour installer un éclairage sur la partie basse du terrain d'honneur, actuellement, par manque de clarté, les joueurs sont contraints de s'entraîner sur la partie haute du terrain qui se dégrade davantage

Il a également été constaté que la partie basse du terrain est souvent inondée, M Hubert PETILLON explique que la pose d'un drain primaire pour récupérer les eaux de surface pourrait être une solution, à réfléchir ...

Plusieurs élus suggèrent de procéder à la rénovation du court de tennis

Signalement de la présence récurrente de dépôts sauvages près des containers à bouteilles derrière Ti An Holl

Proposition de plantations de fruitiers dans l'ancienne aire de jeux située près de la bibliothèque et dans l'aire de jeux située rue du Presbytère

la séance du Conseil Municipal est déclarée close à 22 h 00

Suivent les signatures